

CHRONIQUE

en une maison soi-disant de santé destinée à l'exercice illégal de la médecine. Ces pauvres assomptionnistes qui, pour observer fidèlement leur vœu de pauvreté se gardent un petit en-cas de 1,800,000 francs dans un tiroir de leur caisse, ont mis en action leurs propriétés immobilières.

D'autres ont fait passer tous leurs biens sur la tête de personnes interposées, et bientôt des six ou sept milliards que possédaient sur le sol français les congrégations non-autorisées, il ne restera plus trace.

Si réellement ces artifices cousus de fil blanc pouvaient servir à légitimer la violation flagrante des lois, ce serait à désespérer de la justice. Mais, fort heureusement, le jour où il se rencontrera un gouvernement vraiment digne de ce nom, qui aura le ferme désir d'imposer, même à l'Église, le respect de l'obéissance aux lois, toutes les toiles d'araignées qu'on est en train d'ourdir disparaîtront d'un seul coup de balai. Il y a, en effet, dans la loi, non pas un article mais un nombre considérable d'articles qui tous sont l'application d'un seul et même principe primordial, à savoir : que le dol et la fraude invalident tous les actes qui en sont entachés.

La fraude, il ne sera pas difficile de l'établir. Elle est écrite en toutes lettres dans ces actes de société, dans ces contrats de tout-à-faire, dans ces ventes fictives qui constituent le fond et le tréfond de la jurisprudence congréganiste. Le jour où le gouvernement le voudra sérieusement, il sera possible, il sera même facile, malgré l'évidente partialité de la magistrature, presque toute cléricale, de faire rentrer dans le droit commun les congrégations en révolte et de détruire définitivement la main-morte qui, à l'heure actuelle, s'étend comme une lèpre sur le sol français.

E. BONHOURE.

UNE PROPHÉTIE

Sans être grand prophète, on peu dire ceci : Le XXI^e siècle saura gré au XIX^e siècle de lui avoir transmis le BAUME RHUMAL.

Demandez la DERMAINE pour le masque, le remède la mode. Voir à l'annonce.

A l'ouverture du Conseil-de-Ville, une jeune demoiselle, élevée dans les plus purs principes du plus pur crétinisme, voit une superbe rose trémière que le placier avait à sa boutonnière et l'enlève prestement en disant :

— Cette rose ne convient pas à votre teint.
— Merci, mademoiselle, dit le placier.

Si l'on osait prétendre que cette jeune personne n'est pas bien élevée, parce qu'elle a passé plusieurs années de sa vie dans un pensionnat, il y aurait des cris de paon, et l'on oserait même ajouter que c'est de l'impiété.

O tempora ! O mores !

* *

C'est le moment de rappeler un des discours de ce bon Rougeot, qui n'est plus là, hélas ! pour égayer la monotonie des séances d'ouverture du Conseil par ses discours.

S'il eut été là, il n'aurait pas raté l'occasion de dire à M. Pinoreau, le jardinier de la ville, qu'il avait décoré l'hôtel municipal avec les plus "belles chrysostomes" et les plus beaux "Joa-chins" des jardins de la municipalité.

Le fait est que depuis que le plus bel ornement du Conseil Municipal a laissé la ville en plan, ça manque de gaieté, et la monotonie règne en souveraine sur les délibérations du Conseil

* *

Au sujet des affaires municipales, je me rappelle un incident qui s'est passé il y a quelques années, alors que nous avions un maire *flush*, grand financier, du reste, comme je le prouverai par l'anecdote suivante.

Un employé de la municipalité avait imaginé de cultiver des champignons dans des couches chaudes, et à la première visite des autorités il avait offert à Monsieur le Maire un sac rempli de ses produits, qui étaient tous de belle venue.

— Kek'c'est k'ça ? dit le maire.
— Ça, Monsieur le Maire, ce sont des champignons, et voyez s'ils sont beaux.
— Qu'est-ce qu'on fait avec ça ?
— On les mange, Monsieur le Maire, avec du steak, ou tout autre viande.